



CFPPA KERLIVER - 29460 HANVEC

☎ 02 98 20 00 08 📠 02 98 20 04 28

✉ cfppa.hanvec@educagri.fr

🌐 www.kerliver.com



FORMATION CONTINUE

Brevet Technicien Supérieur Agricole AMENAGEMENTS PAYSAGERS en ECOJARDINAGE BTSA AP - Niveau 3

Sous réserve d'obtention du marché par
le Conseil Régional de Bretagne

LES METIERS

La formation BTSA AP ouvre des débouchés nombreux et variés : chef d'équipe paysagiste, conducteur (trice) de travaux paysagers, technicien(ne) de bureau d'études, etc. ... Tous interviendront sur les espaces verts, les parcs et jardins et/ou terrains de sport. Ils auront cependant des missions différentes.

Le ou la chef d'équipe paysagiste encadrera les ouvrier(e)s dans la réalisation des opérations techniques de création, d'aménagement et d'entretien.

Le ou la conducteur (trice) de travaux paysagers organisera et supervisera les chantiers de création.

Le ou la technicien(ne) de bureau d'étude établira les études, les plans et les dossiers liés aux ouvrages paysagers et surveillera la conformité des travaux d'exécution.

Il doit maîtriser les capacités générales et professionnelles suivantes :

- S'exprimer, communiquer et comprendre le monde
- Réaliser un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement de données.
- Prendre en compte les attentes et les caractéristiques du site en vue des décisions d'aménagement.
- Mettre en œuvre des techniques appropriées à la situation d'aménagement, en respectant la sécurité et l'environnement.
- Assurer la planification et la conduite des chantiers d'aménagements paysagers.
- Assurer la gestion économique des chantiers
- Participer aux processus d'élaboration d'une proposition d'aménagement paysagers

ORGANISATION DE LA FORMATION

- ♣ Formation à plein temps de **10 mois**
- ♣ Durée : **1400 H : 1050 H** (30 semaines) en centre de formation & **350 H** (10 semaines) en entreprise
La durée peut varier selon les acquis des stagiaires.
- ♣ Diplôme d'état du Ministère de l'Agriculture
- ♣ Examen en CCF (tout au long de la formation) et épreuves terminales.

MODALITES DE FORMATION

- ♣ Cours en salle,
 - ♣ Travaux Pratiques sur le plateau technique,
 - ♣ Auto formation tutorée
 - ♣ Stage en entreprise.
- } 30 semaines de 35 H
- 10 semaines de 35 H

CONTENU DE LA FORMATION

Enseignement général :

- ♣ Techniques d'expression, de communication d'animation et de documentation
- ♣ Organisation économique, sociale et juridique
- ♣ Technologies de l'information et du multimédia
- ♣ Langue vivante
- ♣ Contextes et déterminants des aménagements paysagers
- ♣ Elaboration d'un projet professionnel

Enseignement technique et professionnel :

- ♣ Connaissance des végétaux
- ♣ Gestion des espaces paysagers
- ♣ Techniques d'implantation et de construction pour l'aménagement paysager
- ♣ Gestion technico-économique des chantiers
- ♣ Participation à l'élaboration d'un projet d'aménagement paysager

STATUT ET REMUNERATION

Plusieurs possibilités de prise en charge des frais pédagogiques et de la rémunération sont possibles :

- ♣ Conseil Régional de Bretagne.* (Statut de stagiaire de la formation professionnelle).
- ♣ Pôle Emploi (rémunération)
- ♣ Congé individuel de formation (CDI ou CDD)
- ♣ Contrat de professionnalisation
- ♣ Accompagnement spécifiques des reconversions

*Sous réserve de notification du marché

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- ♣ Etre âgé(e) de plus de 18 ans.
- ♣ Etre sorti du système scolaire (formation initiale hors apprentissage) depuis plus d'un an.
- ♣ Etre inscrit à Pôle emploi à l'entrée en formation.
- ♣ Etre titulaire d'un diplôme de niveau 4 ou avoir accompli la scolarité complète conduisant à l'obtention d'un diplôme de niveau 4.
ou Justifier à l'entrée en formation de 24 mois d'activités professionnelle (temps plein).

RECRUTEMENT

- ♣ Présentation d'un Dossier de candidature avec CV et lettre de motivation
- ♣ Entretien avec le responsable de la formation sur la base d'un projet professionnel.
- ♣ Participation aux tests de sélection
- ♣ Validation du projet par le Pôle Emploi (pour les plus de 26 ans)
- ♣ Validation du projet par la Mission Locale (pour les moins de 26 ans)

TARIFS DES PRESTATIONS (tarifs au 01.01.15)

- ♣ Possibilité de restauration sur place (5,05 € le déjeuner)
- ♣ Hébergement : location dans les communes ou les villes voisines (liste à disposition sur demande)

CONTACTS

- ♣ Directeur du centre de formation : - Pascal DOURMAP
- ♣ Référent pédagogique : - Viviane GUYOMARD
- ♣ Secrétariat : - Sandrine DELMOTTE



CFPPA KERLIVER - 29460 HANVEC
☎ 02 98 20 00 08 - 📠 02 98 20 04 28
✉ cfppa.hanvec@educagri.fr
🌐 www.kerliver.com

